à des communautés religieuses et au séminaire de la ville qu'il habitait.

**Bouddha** (HISTOIRE DU) **depuis sa naissance jusqu'à sa mort**, par Mme Mary Summer, avec préface et index par Ph.-Ed. Foucaux, professeur au Collége de France (Paris, 1874, 1 vol. in-18). Nous empruntons à M. Ad. Franck les éléments de l'analyse que nous allons donner de ce livre.

Mme Mary Summer, à qui nous devons déjà une intéressante notice sur les religieuses bouddhistes, ne s'est pas bornée à raconter la vie historique du Bouddha; elle y a mêlé la légende telle qu'elle s'est formée à la faveur de l'obscurité qui environne toujours le berceau des institutions religieuses, par la foi et l'imagination des races les plus exaltées de l'extrême Orient. Celui qu'on appelle le Bouddha, c'est-à-dire le sage, le savant, le seul sage, le seul savant, aussi longtemps qu'un être de même nom et de même rang ne l'a pas remplacé sur la terre, c'est l'incarnation de la sagesse elle-même, de la sagesse et de la science éternelle et universelle, en un mot de la raison divine. Les documents consultés et mis à contribution par Mme Mary Summer placent dans sa bouche ces paroles significatives : « Je suis le plus grand de tous les êtres; je vaincrai le démon et je mettrai un terme à la naissance, à la vieillesse, à la maladie, à la mort. »

Le Bouddha n'est soumis aux conditions de la vie humaine que pendant la durée de son incarnation, ou aussi longtemps qu'il est uni à un corps; mais la sagesse dont il est la personnification l'a précédé et lui survivra de toute éternité. D'autres Bouddhas l'ont précédé et lui succéderont, sans que la sagesse elle-même soit atteinte dans son unité et son éternité. Le but qu'elle offre aux hommes, c'est l'inaltérable quiétude qui lui appartient au-dessus des formes particulières de l'existence, toutes passagères et troublées, même celles qui nous représentent les dieux. Cette paix sans interruption et sans mélange répond, dans le bouddhisme, à l'idée de la béatitude et reçoit le nom de *Nirvâna*. Mais, avant même d'être entré dans le Nirvâna, Çakya-Mouni, depuis sa transfiguration par les austérités de la vie ascétique, dispose à son gré du monde visible et invisible, comme le Dieu de la Bible et de l'Evangile.

Le récit légendaire de son existence terrestre, tel qu'on le lit dans l'élégant résumé de Mme Summer, suggère à l'esprit un certain nombre de rapprochements avec les doctrines du christianisme, qui ne manquent pas d'intérêt, pourvu qu'on n'y apporte ni exagération ni esprit de système.

Si le Bouddha n'est pas né d'une vierge, du moins la femme qui l'a mis au monde, Mâya-Dêvi, la merveille de la création et le type de la perfection féminine, n'a mis au monde que lui, et meurt aussitôt qu'elle lui a donné le jour.

Il se marie, et la princesse qu'il épouse est une femme accomplie comme sa mère; mais il s'impose les lois du célibat au sein du mariage, et au bout de quelque temps, après avoir contemplé le spectacle de toutes les grandeurs et de toutes les misères humaines, il quitte le toit conjugal, le palais de ses ancêtres, le trône où l'appelle sa naissance, pour aller chercher dans le désert une vie de pénitence et de méditation.

Dans son austère solitude, il rencontre la tentation. A lui aussi le démon fait l'offre de tous les royaumes de la terre s'il veut renoncer à son œuvre de rédemption. Le trouvant insensible aux attraits de la puissance, le tentateur en essaye d'autres dont il espère un meilleur effet. Par son ordre, les légions infernales se changent en houris et mettent en œuvre contre le futur sauveur du genre humain ce que la légende indienne appelle « les trente-deux magies des femmes. »

Cependant, Mâra (c'est le nom du Satan indien) échoua complétement dans sa double tentative de séduction, dont la dernière, par plusieurs détails, a beaucoup d'analogie avec la tentation de saint Antoine. Ajoutons qu'elle est racontée avec un véritable talent et une très-grande mesure par l'écrivain français.

Les sept semaines de jeûne et d'abstinence que s'impose Çakya-Mouni avant de recevoir et de promulguer la nouvelle loi ne font-elles point penser aux quarante jours et aux quarante nuits que Moïse passa sur le Sinaï avant d'en rapporter les deux Tables de l'alliance? On se rappelle les deux faisceaux de lumière qui ne cessèrent point depuis ce jour d'éclairer le front du législateur des Hébreux. Le réformateur de l'Inde brahmanique eut, lui aussi, après l'épreuve dont nous venons de parler, la face illuminée par un rayon surnaturel, ou, si l'on nous permet une autre comparaison, il eut, lui aussi, la transfiguration du mont Thabor sous le figuier de Bodhimanda.

Elevé au-dessus des faiblesses et des passions de la terre, moins par sa nature divine que par les épreuves volontaires qu'il s'était imposées, il commença à enseigner la nouvelle loi, et sa première prédication, résumé de toutes les autres, fondement de toute sa doctrine, est un sermon sur la montagne; car il le prononça sur la montagne de Gaza, au milieu de ses apôtres réunis autour de lui pour la première fois.

Parmi les apôtres du Bouddha, il y en eut un qui le trahit, qui joua le rôle de Judas Iscariote; son nom est Dêvadotta. Un autre, Kaçyapa, est le disciple bien-aimé qui, s'il ne dort pas sur le sein du maître, est admis à l'honneur de reposer près de lui, sous le même manteau. Il fut appelé plus tard à présider un concile et concourut avec Nouda, le cousin de Çakya-Mouni, à la rédaction de la Triple-Corbeille, c'est-à-dire des livres canoniques de la nouvelle religion.

Pour ne pas multiplier indéfiniment ces rapports, nous ne citerons plus qu'un seul personnage, mais ce n'est pas le moins curieux à connaître. Nous voulons parler de la courtisane Amrapâli, véritable prototype de Madeleine. Comme la pécheresse de Magdala, elle avait beaucoup aimé, et il lui fut beaucoup pardonné. Célèbre par sa beauté et par ses désordres, elle entendit un jour le Bouddha et fut prise de la plus ardente piété pour sa personne et pour sa loi. Çakya venait d'accomplir sa quatre-vingtième année; il touchait à sa dernière heure et reçut avec la plus tendre compassion cette brebis égarée qui se réfugiait dans son sein. Il poussa l'indulgence jusqu'à s'asseoir à la table d'Amrapâli. Elle ne lui baigna pas les pieds de ses larmes, mais elle en versa beaucoup le jour où il lui annonça qu'il allait mourir.

Si imparfaites qu'elles soient, ces ressemblances nous prouvent que la nature morale de l'homme, comme son organisation physique, obéit partout aux mêmes lois et passe par des transformations analogues. Ce qui est accepté depuis longtemps par les systèmes philosophiques, pour les créations de la poésie et de l'art et les diverses formes de l'ordre social, n'est pas moins vrai pour les croyances religieuses. Seulement, si l'on veut rester convaincu de cette unité de plan réalisée et manifestée dans le genre humain par le progrès des siècles, on se gardera de la pousser à l'extrême; il faut que l'unité nous laisse apercevoir la diversité et que les ressemblances ou, pour mieux dire, les analogies ne nous cachent pas les différences. C'est précisément ce qui fait la beauté et la grandeur du tableau mouvant que nous offre l'histoire. Le petit livre de Mme Marie Summer est écrit avec tant de conscience et de mesure, qu'on pourra l'invoquer utilement à l'appui de ces considérations.

**Bouddhisme indien** (INTRODUCTION À L'HISTOIRE DU), par Eugène Burnouf (1845; 2e édition, précédée d'une notice de M. Barthélemy Saint-Hilaire, 1876, 1 vol. in-4°). Cet ouvrage important est le résultat de longues études faites par Eugène Burnouf sur des manuscrits qui formaient une vraie bibliothèque bouddhique et qui avaient été donnés, tant à la Société asiatique de Paris qu'à celle de Londres, par sir B.-H. Hodgson, résident anglais à la cour du Népaul. L'auteur a fait passer dans son livre toute la richesse et toute la vie dont l'imagination indoue colore même les doctrines philosophiques les plus abstraites, sans rien laisser voir du travail immense auquel il a dû se livrer pour dépouiller ces manuscrits et les classer par époque.

Ce que Burnouf a tenté de faire, c'est une reconstruction historique du bouddhisme indou, par laquelle il remonte jusqu'à la pensée et à la personne de son fondateur. Si l'on songe aux mystères qui entourent le berceau des religions, surtout dans cette terre des merveilles, on jugera de la grandeur de l'entreprise grâce à laquelle nous pouvons entrevoir ce qu'était le bouddhisme primitif et en retrouver le principe et les plus puissants mobiles.

Dès son apparition, l'*Introduction à l'histoire du bouddhisme* eut, en Angleterre et en Allemagne, un grand retentissement; chez nous, ce livre passa d'abord presque inaperçu. Ce n'est qu'après avoir fait le tour de l'Europe que le nom d'Eugène Burnouf devint illustre en France. Mais, au moment où la gloire lui revenait ainsi de tous les côtés, Burnouf mourut, usé par le travail.

**BOUDHA**, nom du régent de la planète Mercure, dans la mythologie indoue. Il est fils de Soma et de Tara, et le premier roi de la dynastie lunaire. C'est un demi-dieu chez les Indous, ainsi, d'ailleurs, que toutes les autres planètes. Par là, ces peuples se rapprochent de l'opinion de Zénon, de Philon et autres philosophes, qui prétendent que les astres sont des animaux doués de sentiment. Boudha préside au mercredi.

**BOUDIER DE LA JOUSSELINIÈRE** (René), poëte, historien et antiquaire français, né à Treilly en 1634, mort à Mantes-sur-Seine en 1723. Il annonça de bonne heure de grandes dispositions pour l'étude, et à l'âge de vingt ans il savait déjà le grec, l'espagnol et le latin. Mais il ne tint pas ce que promettaient ses brillants débuts et ne donna que des ouvrages d'une honnête médiocrité. Nous citerons de lui : *Histoire de la république romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à César Auguste; Traduction en vers français de l'*Ecclésiaste *de Salomon; Traduction en vers français de plusieurs satires d'Horace et de Juvénal.* Ces ouvrages ne furent publiés qu'après la mort de l'auteur.

* **BOUDIN** (Jean-Christiern-Marc-François-Joseph), médecin français. — Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Etudes sur le chauffage, la réfrigération et la ventilation des édifices publics* (1850, in-8°); *Statistique de la population de la France et de ses colonies* (1852, in-8°); *De la circulation de l'eau considérée comme moyen de chauffage* (1852, in-8°); *Histoire du typhus cérébro-spinal* (1854, in-8°); *Résumé des dispositions légales et réglementaires qui président aux opérations médicales du recrutement* (1854, in-8°); *Traité de géographie et de statistique médicale et des maladies endémiques, comprenant la météorologie et la géologie médicales, les lois statistiques de la population, etc.* (1857, 2 vol. in-8°); *Eléments de statistique et de géographie générales* (1860, in-12); *Souvenirs de la campagne d'Italie* (1861, in-8°); *Dangers des unions consanguines et nécessité du croisement dans l'espèce humaine et parmi les animaux* (1862, in-8°); *Etudes ethnologiques sur la taille et le poids de l'homme* (1863, in-8°); *Etudes anthropologiques* (1864, in-8°), etc.

**BOUDIN** (Amédée), littérateur, né à Paris en 1814. Il s'est fait connaître par un certain nombre d'ouvrages, pour la plupart ayant trait à l'histoire, par des notices biographiques, et il a dirigé, avec M. Davons, le recueil intitulé *Panthéon de la Légion d'honneur*. Nous citerons de lui : *Histoire de Louis-Philippe, roi des Français* (1845-1848, 2 vol. in-8°); *Véritable physiologie de la Constituante de* 1848 (1849, 2 vol. in-18); *Histoire de Marseille* (1851, in-8°, avec pl.); *Satires prophétiques et poésies diverses* (1852, in-8°); *Napoléon III* (1865, in-12), avec Davons; *Histoire généalogique du musée des Croisades* (1858-1866, 4 vol. in-4°); *J. Maquet* (1869, in-12); *Jules Lacroix* (1870, in-12); *Révolutions modernes de l'Espagne*, 1868-1870 (1870, in-8°), avec Mouttet; *Révolutions modernes, Le Portugal*, 1861-1867 (1872, in-8°); le *Prince Georges Bibesco* (1874, in-8°), etc.

**Boudoir des Muses** (LE), théâtre situé rue des Filles-du-Calvaire, à Paris (1805-1807). V. MUSES (théâtre du Boudoir des), au tome XI du *Grand Dictionnaire.*

**BOUDON** (Raoul), économiste et publiciste français, né à Courtalin (Eure-et-Loir) en 1814, mort en 1868. Il s'adonna à l'industrie, fit une étude particulière des questions économiques, collabora à divers journaux spéciaux et publia quelques écrits qu'on peut consulter avec fruit. Nous citerons de lui : *Organisation unitaire des assurances* (1840, in-8°), mémoire adressé au gouvernement et aux Chambres; *Organisation unitaire et nationale de l'assurance* (1848, in-8°), mémoire adressé à l'Assemblée nationale; l'*Isthme de Suez et la question d'Orient* (1860, in-8°); la *Vérité sur les institutions de crédit privilégiées en France, La Banque de France, le Comptoir national d'escompte, etc.* (1862, in-8°); *Lettre à M. Emile Pereire* (1863, in-8°); *Seconde lettre à M. Emile Pereire* (1863, in-8°); la *Vérité sur les chemins de fer en France* (1864, in-8°); *Simples réponses aux 42 questions de la commission d'enquête sur la Banque de France* (1865, in-8°); la *Vérité sur la situation économique et financière de l'Empire* (1867, in-8°); la *Production, la consommation et le libre échange* (1868, in-8°), etc.

**BOUDOURESQUE** (Auguste-Acanthe), chanteur français, né à La Bastide-sur-l'Hers (Ariége) en 1835. Il fit ses études à Marseille, puis il entra dans la compagnie du chemin de fer de Béziers comme piqueur. Depuis quelque temps, il était aide-conducteur, lorsque, étant tombé au sort, il fut appelé à servir dans l'artillerie. De retour à Marseille, M. Boudouresque obtint un emploi d'inspecteur de l'éclairage. Tout en remplissant ces fonctions, il s'adonna à son goût pour la musique et se fit admettre comme élève externe au Conservatoire de Marseille, où il reçut des leçons de Benedict et de Morel. Il venait d'obtenir le second prix de chant lorsque M. Ambroise Thomas, l'ayant entendu chanter, fut frappé de sa belle voix de basse et l'engagea à aller terminer ses études au Conservatoire de Paris. Le jeune homme voulut suivre ce conseil; mais, pendant son voyage, il prit un refroidissement, sa voix s'altéra et il ne fut point admis au Conservatoire. Il retourna à Marseille (1859), où il obtint, peu après, le premier prix de chant. Au lieu de tenter la fortune du théâtre, M. Boudouresque se fit entrepreneur d'éclairage. En 1862, il obtint, à la suite d'une adjudication, l'entreprise de l'éclairage au schiste, qui lui fut très-fructueuse, et, dix ans après, il acheta un des plus beaux cafés de Marseille. Une circonstance fortuite vint enfin le lancer dans la carrière du théâtre. En 1874, le baryton Maurel, ayant voulu faire jouer à Marseille l'*Ernani* de Verdi, ne trouva pas dans sa troupe un chanteur qui pût remplir d'une façon satisfaisante le rôle de Silva. Il avait eu l'occasion d'entendre chanter Boudouresque, dont la voix puissante l'avait vivement frappé. Il le pria de lui venir en aide en jouant le rôle de Silva. Boudouresque y consentit, apprit en une quinzaine de jours le rôle qu'il devait chanter en italien et débuta sur le théâtre Valette le 5 septembre 1874, avec un si grand succès, qu'il se décida enfin à se faire chanteur. Il vint à Paris, obtint une audition de M. Halanzier, directeur de l'Opéra, et celui-ci l'engagea pour trois ans, à partir du 1er janvier 1875. Boudouresque débuta au mois d'avril suivant sur ce théâtre, dans le rôle de Brogni de la *Juive*. Peu satisfaisant comme comédien, il donna une excellente opinion de lui comme chanteur, car sa voix, d'un très-bon timbre, était d'une parfaite justesse. Il joua ensuite dans *Guillaume Tell*, dans la *Favorite*, dans les *Huguenots*, où il remplit le rôle de Marcel. Au mois de décembre 1876, il interpréta Bertram, dans *Robert le Diable*, et, cette fois, son succès fut complet.

* **BOUE** s. f. — **Encycl.** En 1823, la ville de Paris affermait ses boues 75,000 francs; en 1831, 166,000 francs; en 1845, 400,000 francs, et en 1874, 600,000 francs. Sur les bénéfices que les adjudicataires réalisent aujourd'hui, ils sont obligés de pourvoir aux frais du balayage des rues et du transport des immondices. Le personnel affecté à ce service, qui demeure sous la direction et la surveillance de l'autorité, est fixé par le cahier des charges et se compose de plusieurs milliers de personnes.

— *Volcan de boue.* V. SALSE, au tome XIV du *Grand Dictionnaire.*

**BOUÉ DE VILLIERS** (Amable-Louis), journaliste et littérateur français, né à Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise) en 1834. Il commença par être ouvrier typographe, puis il servit dans l'armée, qu'il quitta avec le grade de sous-officier. Pendant ses loisirs, il compléta son instruction et devint correcteur d'imprimerie. Poussé par ses goûts littéraires, il composa un poëme sur l'*Agriculture* et se mit à collaborer à divers journaux de province et de Paris, dans lesquels il publia des articles, des romans, des nouvelles, etc., soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de **docteur Rouge, Raymond de Ferrières, Jacques Arteveldo, capitaine Lancelot, Mirlitir.** En 1863, il publia les *Echos littéraires contemporains*, puis dirigea, à Evreux, le *Petit Bonhomme d'Evreux*. Depuis lors, il est devenu rédacteur en chef du *Progrès de l'Eure* et rédacteur gérant de l'*Union républicaine de l'Eure*. On lui doit les ouvrages suivants : *Vierge et prêtre* (1862, in-12); *Martyrs d'amour* (1863, in-12); les *Amoureux de Flavie* (1864, in-12); *Armand Lebailly* (1865, in-18); *Messieurs les pompiers* (1863, in-12); la *Bible des pompiers* (1867, in-12, avec grav.), sous le pseudonyme de capitaine Lancelot. Cet ouvrage, saisi pour une pièce de vers intitulée les *Commandements du pompier*, valut à son auteur une condamnation à 300 francs d'amende, sous l'inculpation d'outrage à la morale publique. Depuis lors, M. Boué a publié : les *Pompiers peints par eux-mêmes* (1868, in-18), nouvelle édition de la *Bible des pompiers*, moins les passages incriminés; la *Normandie superstitieuse* (1870, in-18); les *Prochaines élections, lettre aux ouvriers et aux paysans de l'Eure* (1871, in-8°), etc.

* **BOUÉE** s. f. — **Encycl.** Nous empruntons à la causerie scientifique de M. Henri de Parville, dans le *Bulletin français*, la description d'une nouvelle *bouée* automatique qu'un inventeur américain, M. Courtenay, de Ibdivild, vient d'expérimenter aux environs de New-York. Elle fonctionne aussi bien par mer calme que par mer houleuse, et elle produit un son suffisamment aigu pour être entendu, même par gros temps, révélant même aux habitants du littoral le rythme dans lequel se succède le flot, par suite l'état plus ou moins agité de la mer au large. Cet instrument est simple et nous paraît mériter d'être décrit.

Quelques détails préliminaires sont indispensables.

La vague n'est pas produite, comme on le croit quelquefois, par un transport de l'eau poussée par le vent; la vague n'est qu'un gonflement tout local de la mer; l'eau oscille sur place; chaque particule d'eau part d'un certain niveau, s'élève et retourne au point de départ; elle monte une sorte de côte ou de plan incliné, puis elle le redescend, et ainsi de suite de proche en proche. Le même phénomène de gonflement local se reproduit sans cesse. Telle est la vague ordinaire du large ou « vague oscillatoire. »

Il est vrai qu'à l'approche des côtes, le mouvement de l'eau n'est plus si simple; non-seulement il y a gonflement local, mais il y a aussi translation. Chaque particule monte et descend, mais progresse aussi, se déplace en avançant un peu du large vers le littoral. C'est la vague de translation, une exception, comparativement à la vague oscillatoire.

Le mouvement superficiel de l'Océan se communique à une certaine profondeur; le gonflement descend; l'eau est agitée au-dessous; on admet que l'eau oscille encore à une distance de la surface égale à la hauteur de la vague mesurée du creux à la crête.

Une vague de 3 mètres de hauteur, qui a dans l'Océan environ 10 mètres de longueur (la longueur est la distance comprise entre deux vagues, comptées entre deux crêtes), agite l'eau jusqu'à 3 mètres de profondeur. Il est vrai qu'il y a encore un peu de mouvement à 10 mètres, c'est-à-dire à une profondeur égale à la longueur de la vague; mais ce mouvement peut être négligé en pratique.

Les vagues les plus hautes que l'on ait observées au cap de Bonne-Espérance mesuraient 13m,75, soit 6m,09 au-dessus du niveau moyen et autant au-dessous. Les vagues de l'Océan, à une certaine distance de la terre, dépassent rarement 6 mètres. Il résulte de là que l'on peut compter sur de l'eau calme, qui ne se gonfle plus, entre 3 et 4 mètres; l'agitation y est insensible.



Donc, en immergeant un tube d'une longueur suffisante, l'eau de mer qui pénétrera par le bas dans cette gaîne abritée contre les mouvements de la surface sera immobile, un peu comme celle d'un puits. La mer déferlera autour de la partie supérieure du tuyau; mais l'eau, dans l'intérieur du tuyau, ne participera pas à ce mouvement.

La nouvelle *bouée* est maintenant facile à décrire.

Imaginez un tuyau de 3 à 4 mètres, ouvert en haut et en bas et fixé au fond de la mer par des chaînes et une ancre. Introduisons dans cette gaîne un long piston creux, c'est-à-dire un second tube fermé en haut et en bas. Enfin, coiffons ce piston, à sa partie supérieure, par une *bouée*.

La bouée, gros flotteur, montera sur place avec la vague et descendra, et ainsi sans cesse; comme elle fait corps avec le piston, il faudra bien que celui-ci monte aussi et descende dans sa gaîne fixe. Or, le fond et le haut du piston portent des soupapes convenablement combinées pour qu'à chaque soulèvement l'air soit appelé du dehors et pénètre sous le piston entre sa base et la nappe d'eau à niveau fixe, et pour qu'à chaque descente l'air introduit soit refoulé sous un sifflet placé au sommet de la *bouée*.

La *bouée* fait manœuvrer ainsi une véritable pompe à air. L'air est alternativement appelé et chassé sous le sifflet.

L'intensité de son dépend de l'énergie de la compression de l'air sous le piston et de la longueur du tuyau. Or, c'est le poids de la *bouée* qui, en descendant, refoule le piston. Il suffit de donner à la *bouée* un poids convenable pour engendrer un son aussi intense qu'on le désire.

La vague ne cessant jamais de se produire, courte ou longue, petite ou haute, l'appareil ne cessera jamais de fonctionner. Une houle longue le mettra en mouvement comme une lame courte; plus creuse sera la lame, plus le son sera étendu. Ainsi, avec des lames de 3 mètres, déferlant au nombre de 8 à la minute, on entendra 8 coups de sifflet assez courts; avec des lames de 6 mètres, déferlant seulement au nombre de 4 à la minute, on ne percevra plus que 4 coups de sifflet, mais beaucoup plus longs. Il y aura des intervalles variables entre les sons, selon les vagues; mais l'intensité du son restera constante, puisque la force motrice, c'est-à-dire le poids de la *bouée*, reste constante.

Dans les expériences déjà faites, le bruit du sifflet a été entendu à 9 milles sous le vent; à 3 milles au vent et à 6 milles vent de travers.

* **BOUÈRE**, bourg de France (Mayenne), cant. et à 4 kilom. de Grez-en-Bouère, arrond. et à 18 kilom. de Château-Gontier, près de la forêt de Bellebranche; pop. aggl., 785 hab. — pop. tot., 2,002 hab.

* **BOUET-VILLAUMEZ** (Louis-Edouard, comte DE). — L'amiral Bouet-Villaumez fut nommé commandant en chef de la flotte de la Baltique dès la déclaration de guerre à la Prusse; mais le désarroi qui régnait dans les sphères gouvernementales et l'indécision qui présida aux commencements de cette lugubre campagne paralysèrent tous ses moyens d'action. La France croyait posséder une flotte puissante : le commandant en chef put à grand'peine réunir sept frégates et un aviso, avec lesquels il appareilla pour le Sund le 24 juillet, en présence de l'impératrice, qui vint assister solennellement au départ. Le tirant des navires, le manque de troupes de débarquement l'empêchèrent de tenter quoi que ce fût. Au moment où il se proposait d'attaquer les forts de Weichselmunde et Neufahrwafser, placés en avant de Dantzig, il reçut l'ordre de se contenter de faire le blocus de la Baltique et ne trouva l'occasion que d'un seul combat avec la corvette allemande la *Nymphe*, qui vint se jeter sur le vaisseau amiral et qui réussit à échapper à sa poursuite en se réfugiant dans l'embouchure de la Vistule. Après le 4 septembre, l'amiral Fourichon rappela de la Baltique l'amiral Bouet-Villaumez, qui revint en France. En passant devant la Jahde, il offrit vainement le combat à la flotte allemande, qui refusa de tenter l'aventure. De retour à Cherbourg, l'amiral Bouet-Villaumez tomba malade et fut remplacé dans son commandement par le vice-amiral Penhouet. Il est mort à Maisons-Laffitte en septembre 1871.

**BOUEXIÈRE** (LA), village de France (Ille-et-Vilaine), cant. et à 7 kilom. de Liffré, arrond. et à 23 kilom. de Rennes; pop. aggl., 428 hab. — pop. tot., 2,528 hab.

**BOUFFAR** (Zulma-Madeleine), actrice française, née en 1844. Elle débuta sur les théâtres de Bruxelles et de Liége, où Offenbach la remarqua; en 1863, il l'engagea pour les Bouffes-Parisiens, lui fit chanter, à Ems, le principal rôle d'une petite saynète de sa composition, *Lischen et Fritzchen*, rôle dans lequel il la présenta au public des Bouffes en janvier 1864. Son jeu fin et spirituel, sa grâce piquante, l'espièglerie qu'elle mettait dans ses créations furent aussitôt très-goûtés. On la vit successivement dans les rôles de Moschetta de *Il Signor Fagotto* (1864); de Nini, dans les *Géorgiennes* (1864); de Jeanne et de Jean, dans *Jeanne qui pleure et Jean qui rit* (1865); d'Eros, dans les *Bergers* (1865); d'Ascagne, dans *Didon* (1866); de Julie, dans les *Rendez-vous bourgeois*. En 1867, les Bouffes-Parisiens ayant été momentanément fermés, Mlle Zulma Bouffar entra au théâtre du Palais-Royal, où elle créa le rôle de Gabrielle, dans la *Vie parisienne*, de Meilhac et Offenbach; ce dernier lui envoya la partition avec cette dédicace : « A Zulma Bouffar, la Patti de l'opérette. » Elle joua ensuite *Geneviève de Brabant* au théâtre des Menus-Plaisirs, puis revint au Palais-Royal créer le rôle d'Hector de la Trompette, dans le *Château à Toto* (1868); celui de Léon, dans la *Cour du roi Pétaud* (1869); celui de Fragolette, dans les *Brigands* (1869). Après la guerre, elle reparut au théâtre de la Gaîté, où Offenbach la fit engager pour jouer Robin Lusan, dans le *Roi Carotte* (1872), puis celui de Ginetta, dans les *Braconniers* (1873). Pendant la saison 1873-1874, Mlle Zulma Bouffar fit des excursions en Belgique et dans le nord de la France et aborda avec un grand succès le rôle de Clairette, dans la *Fille de Mme Angot*. En 1875, elle créa le rôle de Fantasca, dans la *Reine Indigo*, de Johann Strauss, au théâtre de la Renaissance. C'est un des rôles les plus difficiles qu'elle ait abordés. « Mlle Zulma Bouffar, dit M. Félix Jahyer, a de l'esprit et sait le pratiquer, une verve entraînante, de la grâce et, ce qui est une qualité excessivement rare, de la gaieté véritable. Sa voix, sans avoir un grand volume, porte dans toute la salle, parce qu'elle est juste et bien posée. Elle chante comme elle parle, avec un naturel parfait. Nulle n'a plus qu'elle l'habitude des planches, ce qui contribue puissamment à rendre son jeu aimable et communicatif. »

* **BOUFFARICK** ou **BOUFARIK**, ville d'Algérie, prov. et à 37 kilom. d'Alger, station du chemin de fer d'Alger à Oran; 6,100 hab.

**Bouffes du Nord** (THÉÂTRE DES). Ouvert en décembre 1876 et situé au coin du faubourg Saint-Denis et du boulevard de la Chapelle, c'est, sans contredit, la plus jolie et la plus coquette salle de spectacle des faubourgs parisiens. La pièce d'inauguration : *Ta da da!* revue de l'année 1876, obtint un grand succès. Les Bouffes du Nord n'ont rien de commun avec leur frère aîné les Bouffes-Parisiens, dont le public compte la fine fleur du monde et du demi-monde. A la Chapelle, la chope classique triomphe et le cigare fraternise avec la pipe. Jusqu'à présent le répertoire s'est composé de vaudevilles, d'opérettes et de chansons. Mais dans les faubourgs on raffole du drame; aussi la direction des Bouffes du Nord prendra-t-elle sans doute le parti de substituer les poignards des traîtres et les sanglots des filles perdues aux maillots des divas d'opérette et aux joyeux flonflons de la chansonnette. Singulière population que celle de nos faubourgs! elle s'amuse beaucoup plus quand elle pleure que lorsqu'elle rit!

**BOUGARD** (Emile), médecin français, né à Damrémont (Haute-Marne) en 1832. Elève de l'Ecole de médecine de Paris, il y prit le diplôme de docteur en 1857. M. Bougard s'est occupé d'une façon toute spéciale de l'étude des eaux thermales appliquées à la thérapeutique. Il est devenu médecin de l'Hôtel-Dieu de Bourbonne-les-Bains et du grand hôpital militaire thermal qui y a été établi. Il est membre de la Société d'hydrologie médicale de Paris, de la Société historique et archéologique de Langres, de la Société de médecine de Strasbourg, etc. Ses principaux ouvrages sont : *Relation du grand incendie arrivé à Bourbonne-les-Bains, en Champagne, le 1er mai* 1717, avec introduction et notes (1862, in-12); *Bibliotheca Borvoniensis* ou *Essai de bibliographie et d'histoire, contenant la reproduction de plaquettes rares et curieuses et le catalogue raisonné des ouvrages et mémoires relatifs à l'histoire de Bourbonne et de ses thermes* (1865, in-8°); les *Eaux salées chaudes de Bourbonne-les-Bains* (1866-12); les *Eaux chlorurées sodiques thermales de Bourbonne-les-Bains et les eaux similaires d'Allemagne* (1872, in-8°), etc.

**BOUGAUD** (Emile), théologien français, né à Dijon en 1824. Il étudia la théologie au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, et reçut la prêtrise dans cette ville. De retour dans sa ville natale, il fut chargé d'enseigner le dogme et l'histoire ecclésiastique au grand séminaire. Plus tard, l'abbé Bougaud fut nommé aumônier du monastère de la Visitation, puis l'évêque Dupanloup l'appela à Orléans pour y remplir les fonctions de vicaire général. Il s'est fait connaître par un certain nombre d'ouvrages et par son talent comme prédicateur. L'abbé Bougaud a prêché très-fréquemment des avents et des carêmes dans diverses églises de Paris. Nous citerons de lui : *Etude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne, apôtre de Bourgogne* (Autun, 1859, in-8°); *Histoire de sainte Chantal et des origines de la Visitation* (1861, 2 vol. in-8°); *Histoire de sainte Monique* (1865, in-8°); *Panégyrique de Jeanne Darc* (1865, in-8°); l'*Agriculture et la France* (1868, in-8°); les *Expiations de la France* (1874, in-8°); *Histoire de la bienheureuse Marguerite-Marie et des origines de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus* (1874, in-8° et in-12); le *Christianisme et les temps présents, la religion et l'irréligion. Jésus-Christ* (1871-1874, 2 vol. in-8°), etc.

* **BOUGIE**, ville et port de l'Algérie, prov. et à 236 kilom. de Constantine, à 210 kilom. d'Alger; 3,800 hab. Par décret du 10 mars 1873, un tribunal de première instance y a été établi.

**BOUGIRONNER** v. n. ou intr. V. BOUGERONNER, au tome II du *Grand Dictionnaire.*

* **BOUGIVAL**, bourg de France (Seine-et-Oise), canton et à 6 kilom. de Marly-le-Roi, arrond. et à 9 kilom. de Versailles, sur la rive gauche de la Seine; pop. aggl., 2,080 hab. — pop. tot., 2,085 hab.

* **BOUGLON**, bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. de Marmande, sur une colline dont la base est baignée par l'Avance; pop. aggl., 154 hab. — pop. tot., 745 hab.

* **BOUGUENAIS**, bourg de France (Loire-Inférieure), cant. et à 3 kilom de Bouaye, arrond. et à 18 kilom. de Nantes, près de la rive gauche de la Loire; pop. aggl., 384 hab. — pop. tot., 3,709 hab.

* **BOUGUEREAU** (Adolphe-William), peintre français. — Parmi les dernières productions de cet artiste très-distingué, nous citerons : l'*Age d'or* (1867); *Pastorale, Enfants endormis* (1868); *Apollon et les Muses*, plafond qui orne la salle des concerts au Grand-Théâtre de Bordeaux; *Entre la Richesse et l'Amour* (1869); *Baigneuse*, le *Vœu à sainte Anne*, *Pendant la moisson, Faucheuse* (1872); *Nymphes et Satyres, Petites maraudeuses* (1873); la *Charité, Homère et son guide, Italiennes à la fontaine*, la *Vierge*, l'*Enfant Jésus et saint Jean-Baptiste*, tableau qui fut très-remarqué; *Flore et Zéphire*, *Baigneuse* (1875); *Pietà* (1876), tableau qui appartient au prince Paul Demidoff; la *Vierge consolatrice*, composition sage, harmonieuse, d'un sentiment contenu, et la *Jeunesse et l'Amour* (1877). Dans ce dernier tableau, la Jeunesse est personnifiée par une jeune fille nue qui se retourne en souriant vers l'Amour qu'elle porte sur ses épaules. C'est une composition pleine d'élégance et de fraîcheur. M. Bouguereau a exécuté d'importantes peintures dans des chapelles de l'église Saint-Augustin, à Paris. Il a obtenu une médaille de 3e classe à l'Exposition universelle de 1867, a été nommé membre de l'Académie des beaux-arts en 1876 et a reçu, cette même année, la croix d'officier de la Légion d'honneur. Les œuvres de cet artiste ont une grande correction de dessin, et l'exécution en est soignée au point de devenir monotone et froide. Ce qui leur manque, c'est l'originalité et la vie.

* **BOUGY** (Alfred-James-Louis-Joseph DE), littérateur français. — Il est mort en septembre 1871. Ses derniers ouvrages sont : les *Bourla papei* (brûleurs de papiers), roman rustique vaudois (1869, in-12); *Stendhal, sa vie et son œuvre* (1869, in-8°).

**BOUHATI** s. m. (bou-a-ti). Bot. Arbre des Indes orientales.

* **BOUHIER DE L'ÉCLUSE** (Robert-Constant), homme politique. — Il est mort à Paris en janvier 1870.

**BOUHIRA**, village d'Algérie, dans la province de Constantine, à 12 kilom. de Sétif. Il a été bâti en 1854, par la Compagnie genevoise, pour des colons suisses; 1,303 hab., dont 165 Français et Européens. Il est devenu ch.-l. de commune.

**BOUHY** (Joseph-Jacques-André), artiste lyrique, né à Verviers (Belgique) en 1847. Elève du Conservatoire de Liége, il y remporta le premier prix de chant; il entra immédiatement après au Conservatoire de Paris, sous la direction de son compatriote, M. Masset. Aux concours généraux du mois de juillet 1869, il obtenait le premier prix de chant, le second prix d'opéra-comique et le premier prix d'opéra. Ce triple succès le fit engager aussitôt à notre Académie nationale de musique; mais les événements de 1870 et 1871 reculèrent ses débuts de deux années.

Ce fut aux obsèques d'Auber, le 15 juillet 1871, que le jeune chanteur se fit entendre au public pour la première fois. Il chanta, à l'église de la Trinité, un *Benedictus* d'Auber, qui fut très-remarqué. La critique s'accorda à louer le velouté de son organe, le sentiment profond de son chant.

Quelques jours plus tard, Bouhy succédait à Faure dans le rôle de Méphistophélès. Il remplit ce rôle avec succès pendant quinze représentations, jusqu'à la fin d'octobre, où il quitta l'Opéra, les offres d'appointements qui lui étaient faites ne lui paraissant pas assez avantageuses.

Quelques mois après, il débutait à l'Opéra-Comique, dans la reprise des *Noces de Figaro*, avec Mme Miolan-Carvalho. Le 30 novembre 1872, il fit sa première création dans *Don César de Bazan* de Massenet. Il joua ensuite successivement dans *Roméo et Juliette*, dans *Galatée* et dans *Maître Wolfram*.

Le 24 mars 1874, eut lieu à l'Opéra-Comique la première audition de *Marie-Magdeleine*, de Massenet, où Bouhy se fit beaucoup remarquer; mais il obtint surtout la faveur du public dans la reprise de *Joconde*, où la délicatesse de son chant, son goût et son style dans l'art de phraser lui conquirent tous les suffrages.

La dernière création de Bouhy à l'Opéra-Comique fut dans la *Carmen* de Georges Bizet (3 mars 1875), où il joua avec beaucoup de verve et d'entrain le rôle du tauréador Escamillo. Il entra ensuite à l'Opéra-National-Lyrique et remporta un véritable triomphe en créant le rôle du nègre Domingue, dans *Paul et Virginie*. C'est là qu'il a déployé toutes les qualités qui font de lui un chanteur de premier ordre, à la voix large, vibrante, souple, pleine de style et de goût.

M. Bouhy a épousé en 1876 Mlle Reichemberg, de la Comédie-Française.

* **BOUIDES, BOUWÉIHIDES** ou **DAÏLAMITES**, dynastie musulmane qui régna pendant plus d'un siècle sur la moitié occidentale de la Perse (933-1055), et dont les princes portent aussi le nom ethnique de Daïlamites, Daïlémites ou Dilémites, parce que leur fondateur, Bouiah, était originaire du Daïlem, canton montagneux du Ghilan. Lorsque l'empire musulman se démembra, la Perse, ou Iran, au lieu de se fortifier à la suite de ces circonstances, se morcela et devint la proie des aventuriers qui se montrèrent les plus audacieux. C'est ainsi que les Bouides arrivèrent à la souveraineté, eux qui jusqu'alors avaient loué leurs services au plus offrant, comme les Suisses de notre histoire moderne. Au commencement du xe siècle, les gouverneurs envoyés de Bagdad trouvaient encore de l'obéissance dans les provinces occidentales de la Perse; mais les régions du nord-ouest s'étaient complétement affranchies. C'est ainsi que le Mazenderan, le Ghilan, le Tabaristan, le Djebel étaient tombés au pouvoir de chefs indigènes. Parmi ces derniers se distinguèrent de bonne heure les trois fils de Bouiah : Ali, Haçan et Ahmed, plus connus dans l'histoire arabe sous les noms de Imâd-Eddaula (*colonne*), Rokn-Eddaula (*appui*) et Mo'izz-Eddaula (*renfort de l'Etat*). Ils avaient conquis par leur bravoure les premiers grades dans l'armée de Mékan, usurpateur du Tabaristan, puis dans celle de Mardawéidj, maître du Daïlem, lorsqu'ils résolurent de faire la guerre pour leur propre compte. Imâd, soutenu par ses deux frères, s'empara d'Ispahan, occupa la province de Fars ou Perse proprement dite (933) et établit son quartier général à Schiraz l'année suivante. Mardawéidj ayant été assassiné par ses soldats, Imâd s'empara de ses Etats. Bientôt après, ses deux frères, à la tête chacun d'une armée, l'un au nord, l'autre au sud, lui soumirent toute la Perse occidentale (937-938).

Pendant ce temps, une anarchie complète régnait à Bagdad; les trois Bouides en profitèrent pour marcher sur cette ville et s'en emparer. Le calife Mostakfi dut subir leur protection et les combla de distinctions; bientôt, ils furent complétement les maîtres de Bagdad. Les trois frères restèrent toujours unis, mais la mésintelligence ne tarda pas à éclater entre leurs héritiers, ce qui amena peu à peu la décadence de leur autorité. Ils se divisèrent en deux branches, dont l'une domina à Bagdad, et l'autre sur le Fars. Le dernier rejeton de cette dynastie s'éteignit vers la fin du xie siècle, ne possédant plus qu'un petit apanage dans les Etats qu'avaient gouvernés ses ancêtres.

* **BOUILHET** (Louis), poëte et auteur dramatique français. — Il est mort à Rouen le 15 août 1869. En 1872, on a représenté de lui à l'Odéon un drame posthume en quatre actes et en vers, *Mademoiselle Aïssé* (1872, in-12), dont le succès a été médiocre. Cette même année, son ami, M. Gustave Flaubert, qui avait formé un comité pour lui ériger un monument à Rouen, a réuni et publié les *Dernières chansons*, *poésies posthumes* de Louis Bouilhet (1872, in-8°, avec portrait), recueil qui n'a rien ajouté à la réputation de son auteur.

* **BOUILLARGUES**, bourg de France (Gard), cant., arrond. et à 7 kilom. de Nîmes; pop. aggl., 2,040 hab. — pop. tot., 2,881 hab.

**BOUILLÉ** (Pierre), historien belge, né à Dinant-sur-Meuse en 1575, mort à Valenciennes vers 1640. Il entra de bonne heure dans l'ordre des jésuites et s'y fit remarquer plus par ses tendances mystiques que par son savoir. On a de lui : *Histoire de la découverte et merveilles de l'image de Notre-Dame de Foy* (Douai, 1620, in-12); *Histoire de Notre-Dame de Miséricorde, honorée chez les religieuses carmélites de Marchiennes-au-Pont*, etc.

**BOUILLÉ** (Jean-Baptiste DE), prélat français, né en Auvergne en 1759, mort en 1842. Il était aumônier de Marie-Antoinette quand éclata la Révolution. Il émigra en Allemagne, puis se rendit à la Martinique, où il fut chargé d'administrer une paroisse assez importante. A la rentrée des Bourbons en France, il revint à Paris et fut nommé aumônier de la duchesse d'Angoulême, puis évêque de Poitiers en 1819. Il occupa ce siége jusqu'à sa mort.

**BOUILLÉ** (comte DE), sénateur français, né en 1820. Frère du général de Bouillé et cousin du marquis de Bouillé, ambassadeur de France à Madrid, il s'occupait principalement d'agriculture dans ses domaines de la Nièvre, lorsqu'il fut envoyé à l'Assemblée nationale par les élections du 8 février 1871. Il siégea parmi les membres de la droite monarchiste, vota pour les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, le renversement de M. Thiers l'état de siége, la

loi des maires, l'église du Sacré-Cœur, la loi de l'enseignement supérieur, et contre la dissolution de 1874, l'amendement Wallon et les lois constitutionnelles. Il a été nommé sénateur amovible en 1876 et il siége à droite, au Sénat, comme auparavant à la Chambre.

**BOUILLÉE** s. f. (bou-llé; *ll* mll. — rad. *bouillir*). Action de faire bouillir : *On entend par distillation la* BOUILLÉE *des matières premières; par rectification, la* BOUILLÉE *des flegmes.* (Loi belge.)

* **BOUILLEUR** s. m. — *Bouilleur de cru*, Propriétaire qui, pour obtenir de l'alcool, distille les vins, marcs, cidres, prunes, cerises, etc., provenant exclusivement de ses récoltes.

— **Encycl.** Une loi du 2 août 1872 avait assujetti à l'exercice les *bouilleurs* de cru, en leur accordant toutefois l'exemption de tout impôt pour 40 litres d'alcool; mais une autre loi du 21 mars 1874 avait réduit cette exemption à 20 litres. Enfin, le 14 décembre 1875, sur la proposition de M. Ganivet, l'Assemblée nationale adopta la loi dont la teneur suit :

« Les propriétaires qui distillent les vins, marcs, cidres, prunes et cerises provenant exclusivement de leur récolte sont affranchis de l'exercice. »

* **BOUILLIER** (Francisque), philosophe français. — En 1866, il devint membre du conseil supérieur de l'instruction publique et fut nommé, au mois d'octobre 1867, directeur de l'Ecole normale supérieure. Après la révolution du 4 septembre 1870, il a été remplacé dans ces fonctions par M. Bersot, mais il a continué à être inspecteur général. Les derniers ouvrages qu'il a publiés sont : *Du plaisir et de la douleur* (1865, in-12); *Analyse des ouvrages de philosophie du baccalauréat, complété par M. Ferraz* (1868, in-12); *De la conscience en psychologie et en morale* (1872, in-12); *Morale et progrès* (1875, in-12), ouvrage qui a donné lieu à d'assez vives controverses et dans lequel M. Bouillier se prononce contre le progrès. En décembre 1875, il a été nommé membre titulaire de l'Académie des sciences morales et politiques.

* **BOUILLON** s. m. — Sorte de restaurant où l'on a la prétention de donner d'excellent bouillon, connu aussi sous le nom d'ÉTABLISSEMENT DE BOUILLON : *Les* BOUILLONS *Duval.*

* **BOUIN**, petite ville de France (Vendée), cant. et à 10 kilom. de Beauvoir-sur-Mer, arrond. et à 63 kilom. des Sables-d'Olonne, dans l'île de son nom, sur un rocher autour duquel l'île s'est formée; pop. aggl., 1,477 hab. — pop. tot., 2,776 hab.

**BOUIS** (André). V. BOUYS, dans ce *Supplément.*

* **BOUISSON** (Etienne-Frédéric), chirurgien français. — En 1863, il devint correspondant de l'Académie des sciences et fut nommé, en 1868, doyen de la Faculté de médecine de Montpellier. Lors des élections du 8 février 1871, les électeurs de l'Hérault l'envoyèrent à l'Assemblée nationale par 51,724 voix. Il alla siéger au centre droit dans les rangs des adversaires de la République, vota pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil et la validation de l'élection des princes d'Orléans, pour la pétition des évêques relative au pouvoir temporel du pape, pour la proposition Rivet, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour le maintien des traités de commerce. Le 24 mai 1873, M. Bouisson se joignit à la coalition qui renversa du pouvoir M. Thiers. Toutes les mesures ultra-réactionnaires proposées par le gouvernement de combat trouvèrent en lui un partisan déclaré. Il vota pour le septennat, contre les propositions Périer et Maleville, contre la constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. A diverses reprises, il prit part aux discussions de l'Assemblée, notamment au sujet des commissions administratives des établissements de bienfaisance, du budget de l'instruction publique, de la création des Facultés de médecine, etc. En 1873, il devint membre du conseil supérieur de l'instruction publique et administrateur provisoire de l'Académie de Montpellier. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, les électeurs ne crurent pas devoir renouveler son mandat à M. Bouisson, qui rentra dans la vie privée (1876). Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : les *Statues de La Peyrouse et de Barthez, à Montpellier* (1865, in-8°); l'*Hydrocèle causée par une hernie volumineuse* (1865, in-8°).

* **BOUJARON** s. m. — Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson de mer.

* **BOUKHARIE.** — En 1873, un traité fut conclu entre la Russie et le kan de Boukharie, désigné sous le titre d'émir. Nous en donnons le texte, tel qu'il a été publié officiellement à Saint-Pétersbourg, à la fin de la même année :

« Article 1er. Les frontières entre la Boukharie et la Russie restent les mêmes qu'auparavant, à l'exception du territoire récemment annexé à la Russie sur la rive droite de l'Amou-Daria et que la Russie cède à la Boukharie.

» Art. 2. Toutes les routes de caravanes entre la Russie et la Boukharie passent exclusivement à travers les territoires des deux Etats.

» Art. 3. Tous bâtiments russes ou boukhariens appartenant soit aux gouvernements respectifs, soit aux particuliers, sont admis à la libre navigation sur le territoire de l'autre partie contractante.

» Art. 4. Les négociants russes ont le droit de construire des ports sur les rives de l'Amou-Daria comprises dans le territoire de Boukhara. Le gouvernement de Boukhara est responsable de la sécurité de ces ports, et les sites choisis pour leur établissement devront être soumis à l'approbation des autorités russes.

» Art. 5. Toutes les places de la Boukharie sont ouvertes au commerce russe, et les caravanes russes jouiront du droit de libre transit sur le territoire boukharien tout entier.

» Art. 6. Une taxe de 2 1/2 pour 100 *ad valorem* est levée sur toutes marchandises envoyées de Russie à Boukhara, et *vice versa*, et une taxe de 1,40 pour 100 sera levée sur le territoire turkestan.

» Art. 7. Les marchandises expédiées par les négociants russes pour les pays limitrophes de la Boukharie circuleront libres de droits à travers le territoire de ce dernier Etat.

» Art. 8 et 9. Il est permis aux marchands russes d'établir des comptoirs et des agences commerciales dans les diverses parties de la Boukharie, et les marchands de ce dernier Etat auront le droit de posséder les mêmes établissements sur le territoire turkestan.

» Art. 10. Les deux gouvernements s'engagent à considérer les traités de commerce comme sacrés et à les observer fidèlement.

» Art. 11 et 12. Il est permis aux sujets des deux puissances contractantes d'exercer tout commerce quelconque sur le territoire de l'autre et d'acquérir des immeubles qui resteront soumis aux lois du pays.

» Art. 13. Les sujets russes recevront de leur gouvernement des certificats de voyage qui leur donneront faculté de voyager librement dans la Boukharie.

» Art. 14. Le gouvernement de Boukhara s'engage à ne pas donner asile aux réfugiés ou aux autres fugitifs venant de la Russie, quelle que soit leur nationalité.

» Art. 15. L'émir de Boukhara maintiendra à ses frais un envoyé à Tachkend.

» Art. 16. Le gouvernement russe maintiendra son représentant à Boukhara à ses frais et dépens.

» Art. 17 et 18. L'émir de Boukhara abolit la traite des esclaves dans tous ses domaines. »

Ce traité fut rédigé en langue russe et en langue turcomane. L'indépendance de la Boukharie y est verbalement reconnue, mais il est évident qu'il la place sous la dépendance réelle de la Russie.

**BOULANGE** s. f. (bou-lan-je — rad. *boulanger*). Tout ce qui se rapporte au travail et au commerce des boulangers.

* **BOULANGÉ** (Louis, ou plus exactement Louis-Jean-Baptiste), paysagiste français. — Parmi les tableaux qu'il a exposés depuis 1865, nous citerons : *Une lisière de forêt, Sous bois* (1866); les *Laveuses aux sources de la Charente*, le *Soir* (1867); *Souvenir de la forêt de Fontainebleau, Vue prise aux environs de Romainville* (1868); le *Chemin des carrières*, la *Prairie* (1870); *Sous bois* (1872); la *Prairie* (1876).

**BOULANGER** (Baudouin), général français, né dans la première moitié du XVIIIe siècle, mort en 1794. Il succéda à Santerre dans le commandement de la garde nationale de Paris, mais se lassa bientôt de rester dans la capitale tandis qu'on se battait aux frontières, donna sa démission et servit dans les armées du Nord en qualité de général de brigade. Au 9 thermidor, il se déclara pour Robespierre, fut décrété d'accusation, arrêté et exécuté quelques jours après.

* **BOULANGER** (Ernest-Henri-Alexandre), compositeur français. — Ses dernières œuvres sont deux opéras-comiques qui ont eu du succès : *Don Quichotte*, en trois actes, représenté au Théâtre-Lyrique en 1873, et *Don Muscarade*, en trois actes, représenté en 1875. M. Ernest Boulanger a été décoré de la Légion d'honneur en 1869.

* **BOULANGER** (Louis), peintre français. — Il est mort à Dijon le 5 mars 1867. Les dernières productions de cet artiste, qui jouit pendant un temps d'une grande vogue et qui mourut presque oublié, sont : la *Sainte Famille, Ne crains rien, tu portes César et sa fortune* (1865); *Vive la joie! Un concert picaresque* (1866); l'*Incendie de Sodome*, les *Moulières* (1867).

* **BOULANGER** (Gustave-Rodolphe-Clarence), peintre. — Nous citerons, parmi les dernières œuvres qu'il a envoyées aux Salons : *Djeid et Rahia* (1865); *Catherine Ire chez Méhémet-Baltadji, Une marchande de couronnes à Pompéi* (1866); le *Mamillare*, le portrait de Mlle *Natalie*, de la Comédie-Française (1867); *El-Hiassenb*, la *Promenade sur la voie des tombeaux, à Pompéi* (1869); *C'est un émir*, les *Chaouches du Hakem* (1870); *Attendant le seigneur et maître* (1872); la *Quête de l'Aïd-Srir, à Biskra* (1873); la *Via Appia au temps d'Auguste* (1874); le *Gynécée* (1875); *Un bain d'été à Pompéi, Comédiens romains répétant leurs rôles* (1876); *Saint Sébastien et l'empereur Maximilien Hercule* (1877). M. Rodolphe Boulanger a été décoré en 1865.

**BOULAQ**, ville de la basse Egypte. V. BOULAK, au tome II du *Grand Dictionnaire.*

* **BOULAY**, ancienne ville de France (Moselle). — Cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871, cette ville est aujourd'hui comprise dans l'Alsace-Lorraine; ch.-l. de l'arrond. du même nom, à 26 kilom. de Metz; 2,851 hab. Fabriques d'outils aratoires et de produits chimiques; quincaillerie et tanneries.

**BOULDUC** (Gilles-François), chimiste français, né à Paris en 1675, mort à Versailles en 1742. Son père était professeur de chimie du Jardin du roi et dirigea ses études avec succès. Gilles-François put lui succéder dans sa chaire. On a de lui plusieurs mémoires publiés par l'Académie et relatifs aux questions qui faisaient l'objet de ses études. On lui doit notamment : *Analyse des eaux minérales de Bourbon-l'Archambault, de Forges et de Passy; Mémoire sur les purgatifs hydragogues; Expériences sur les lessives de salpêtre et sur les eaux mères du nitre.*

* **BOULE** s. f. — *Boule de stalle*, Celle qui couronne le poteau de face d'une stalle d'écurie.

— *Boule à gibecière*, Heurtoir dont la boucle a la forme d'une gibecière.

— *Ferrures à boule*, Se dit des fiches, des paumelles, des pivots qui sont ornés de boules.

**Boule de Neige**, opéra-bouffe en trois actes, paroles de MM. Nuitter et Tréfeu, musique de M. Jacques Offenbach; représenté sur le théâtre des Bouffes-Parisiens en décembre 1871. M. Jacques Offenbach tient absolument à faire sortir ses chansons du gosier des bêtes. Serait-ce pour punir la muse de ses résistances ou pour mieux mystifier un public dont il a été pendant vingt ans l'enfant gâté? Nous avons eu le chien de *Barkouf*, à l'Opéra-Comique, que Scudo appelait plaisamment une chiennerie en trois actes. Ici, c'est un ours, appelé Boule-de-Neige, qui est le héros de la pièce. Cet ours est le monarque imposé par le Grand Kan à un peuple ingouvernable et trop coutumier de révolutions. Cet ours, transformé en hospodar, signe de sa griffe les décrets les plus grotesques, sur l'injonction d'une dompteuse nommée Olga. Un vitrier réfractaire, amant de la dompteuse, se revêt de la peau d'un ours pour échapper aux sbires qui le pourchassent, et Boule-de-Neige est supplanté par lui. Le nom du premier ministre devrait servir de titre à la pièce; il s'appelle Balabrelok. On a remarqué la romance des *Souvenirs*, les couplets de la *Muselière*, la complainte de la *grande Ourse*, un quartetto et un sextuor syllabique. Cet ouvrage a été joué par Désiré, Berthelier, Montrouge, Edouard-Georges et Duplessis, Mmes Peschard, Thierret, Bonelli et Nordet.

* **BOULEAU** s. m. — *Bouleau de Constantinople*, Nom vulgaire de l'aune à feuilles oblongues.

* **BOULET** s. m. — **Encycl.** On s'est longtemps contenté, pour la forme à donner aux projectiles des bouches à feu, de la première solution qu'avait fournie le hasard; quand on a voulu déterminer les conditions rationnelles qui pourraient faire produire à ces projectiles tout l'effet utile possible, il n'a pas été difficile d'apercevoir que ces conditions, ayant pour objet l'étendue de la portée et la justesse du tir, pouvaient se résumer comme il suit : réduction au minimum de la résistance de l'air, suppression du vent, combustion complète de la poudre, rectitude de la trajectoire. Quelques mots suffiront pour montrer l'importance capitale de ces trois problèmes. Le vent, ou jeu du projectile dans l'âme de la pièce, est évidemment très-nuisible à la justesse du tir, puisque l'âme de la pièce est la directrice principale qui détermine la trajectoire. De plus, les vides entre le boulet et l'âme donnent lieu à de notables déperditions de gaz; la pièce, avec ces vides, peut être considérée comme une mine qui aurait des fuites. La résistance de l'air est également un obstacle qui diminue notablement la portée, obstacle d'autant plus sérieux, dans ce cas spécial, qu'il s'accroît dans une énorme proportion avec la vitesse du projectile. Enfin, l'incomplète combustion de la poudre est un inconvénient non moins sérieux. On sait, en effet, que l'inflammation de la poudre est loin d'être aussi instantanée que pourrait le faire croire la rapidité de ses effets. Les premiers gaz dégagés entraînent le projectile; le reste se produit lorsque l'obstacle à vaincre a déjà cédé et disparu. Il y a donc un intérêt capital à retenir le projectile le plus longtemps possible dans l'arme, pour donner aux gaz le temps de se produire et de se détendre, absolument comme on ménage la détente de la vapeur pour lui faire produire la plus grande somme possible d'effet utile.

De ces trois problèmes, le premier était le plus facile à résoudre, car il se réduit à une simple question de géométrie depuis longtemps résolue par les constructeurs maritimes : trouver le solide de moindre résistance pour un corps qui se meut dans un fluide. Le calcul a démontré que ce solide est cylindro-ogival ou cylindro-conique; ce sont les formes qu'on a définitivement adoptées pour les *boulets* et pour tous les projectiles d'armes à feu.

La suppression du vent n'a été obtenue que dans ces derniers temps, au moyen des enveloppes de métal mou dont nous parlerons plus loin. Nous ferons seulement remarquer que le problème est ici bien plus difficile que pour les armes portatives, qui admettent des balles en plomb. Pour ces armes, il était facile d'obtenir la suppression complète du vent en introduisant le projectile avec un effort qui le déforme plus ou moins. Pour le canon, au contraire, dont les projectiles sont souvent dirigés contre des corps très-résistants ou sont destinés à éclater, il est absolument indispensable que ces projectiles soient en métal dur, incompressible, et si, comme il arrive très-souvent, les armes sont en bronze, métal relativement mou, il faut de plus éviter soigneusement l'usure de ces armes.

La complète combustion de la poudre, à obtenir par le ralentissement du départ du *boulet*, résulte déjà en grande partie de l'accroissement du frottement, qui produit en même temps la suppression du vent, et aussi de la rayure de l'arme. Un fait singulier, c'est que les premiers qui ont employé, il y a longtemps déjà, les armes rayées n'ont pas entrevu la propriété qu'elles possèdent d'accroître la force impulsive de la poudre et n'ont songé, dans cette remarquable invention, qu'à assurer la rectitude du tir. Il est bien évident, cependant, que la poudre sera d'autant mieux brûlée que le projectile restera plus longtemps dans l'arme et qu'il y restera d'autant plus longtemps, qu'il aura à y parcourir un plus grand espace. Il y aurait donc, à ce point de vue, avantage à fabriquer des canons aussi allongés que possible; mais une foule de raisons obligent à restreindre les dimensions des armes. On arrive au même résultat au moyen des rayures, qui assujettissent le projectile à parcourir un espace d'autant plus considérable que le pas de l'hélice est plus court.

Un autre effet des rayures, celui que les premiers constructeurs avaient seul en vue, est d'imprimer au projectile un mouvement de rotation qu'il prend dans l'arme et conserve ensuite dans l'espace. Ce mouvement, inutile pour les projectiles sphériques, qui sont équilibrés dans toutes les positions qu'ils peuvent prendre, est absolument nécessaire pour les autres projectiles.

Les services rendus par les carabines rayées firent penser de bonne heure qu'on obtiendrait des résultats analogues avec les canons, si l'on parvenait à rayer ces armes. En 1846, le problème fut en partie résolu par le major sarde Cavalli. Le canon Cavalli était en fonte, à deux rayures; son *boulet*, également en fonte, était cylindro-ogival et muni de deux ailettes occupant toute la hauteur de la partie cylindrique. On voit tout de suite que cette arme ne supprimait pas le vent et donnait seulement au projectile le mouvement rotatoire nécessité par sa forme. Néanmoins, les résultats obtenus par Cavalli, résultats qui aujourd'hui nous sembleraient médiocres, furent suffisants pour faire adopter la nouvelle arme dans les marines sarde et anglaise. Avec une charge de 4kil,534 de poudre et sous un angle de 5°, on gagna 100 mètres de portée sur les *boulets* ronds; avec 10°, la différence s'éleva à 600 mètres, et on obtint 100 mètres pour 15°. On éleva définitivement la charge à 5 kilogr., et l'on obtint ainsi une portée moyenne de 5,000 mètres. Malheureusement, on ne pouvait tarder à s'apercevoir des effets déplorables des *boulets* de fonte sur des armes de même métal, et puis le nouveau système n'était pas susceptible de s'appliquer à l'artillerie roulante. Le système Cavalli n'en fut pas moins sérieusement étudié en France, où il fut adopté, avec quelques modifications, pour l'artillerie des côtes (1854).

Bien avant cette époque (1850), le lieutenant Gras avait proposé un système qui reposait sur une donnée toute différente, et qui aurait eu, s'il eût pu être appliqué, un véritable intérêt au point de vue économique, puisqu'il ne nécessitait aucune modification dans les armes existantes. Gras, comme Cavalli, ne se préoccupait pas de supprimer le vent, mais seulement de donner au projectile le mouvement de rotation reconnu nécessaire. Dans ce but, M. Gras, au lieu de rayer la pièce, rayait le *boulet* cylindro-ogival ou le perçait d'évents inclinés (il présenta deux modèles). La rotation fut obtenue, mais la trajectoire demeura et devait demeurer très-irrégulière. De plus, au lieu d'utiliser les gaz, le nouveau système leur ouvrait de nouvelles issues.

Enfin, Burnier indiqua la véritable solution. Dans son système, la pièce est à trois rainures et le *boulet* est muni, dans le plan horizontal qui contient son centre de gravité, de trois boutons de cuivre destinés à le guider. Le cuivre ne détériorait pas trop les rainures du bronze, et l'on entrevit la possibilité d'appliquer le système des rayures aux armes de campagne. Mais pour charger ces armes par la bouche, pratique dans laquelle l'artillerie française s'est obstinée presque jusqu'à nos jours avec un véritable acharnement, il fallait donner aux rayures une largeur bien plus grande qu'aux boutons de cuivre, ce qui exagérait le vent.

La solution définitive du problème (étant données des armes se chargeant par la gueule) fut enfin trouvée par le capitaine Tamisier (1851). Les termes de la solution que cherchait M. Tamisier sont en partie connus de nos lecteurs; mais nous devons ajouter qu'il se proposa, ce qu'avaient négligé ses prédécesseurs, de forcer son *boulet*, autant du moins que la chose serait possible, et que, de plus, il voulut éviter un inconvénient que, jusqu'à lui, on avait cru inévitable, la déviation bien constatée du projectile dans le sens de la rotation. Pour corriger cette déviation, il creusa dans la partie cylindrique de son *boulet* huit gorges à arêtes vives, pensant que la rotation des sept saillies dans des plans perpendiculaires à la ligne de tir s'opposerait à toute déviation latérale. Dans la pratique, cette modification parut inutile, les rainures n'ayant produit dans le tir aucune rectification sensible. Quant à la rotation, il l'obtint, non plus avec des boutons de cuivre, mais avec des ailettes de zinc laminé, métal bien plus mou que le cuivre, et suffisamment dur pour le service qu'il voulait lui demander. Cette introduction du zinc fut un pas décisif vers la solution désirée. Les ailettes étaient au nombre de six, disposées sur la partie cylindrique, de façon à s'engager deux à deux dans chacune des trois rayures de la pièce. Mais l'objet de ces ailettes n'était pas uniquement de déterminer la rotation : grâce à une disposition que nous allons essayer de faire comprendre, elles devaient, de plus, produire le forcement, sans toutefois opposer d'obstacle à l'introduction du *boulet* dans le canon. Pour comprendre comment M. Tamisier avait pu résoudre ce très-difficile problème, il faut bien remarquer que, lorsqu'un projectile guidé par des ailettes se déplace dans une arme rayée, elles pressent sur le côté latéral de la rayure situé du même côté que le sens de la progression. Si, par exemple, la rayure s'enroule de gauche à droite, en partant du fond de la pièce, les ailettes presseront sur les faces droites des rayures à la sortie du projectile, et sur les faces gauches à l'entrée. Ceci compris, les ailettes du projectile Tamisier sont encastrées, mais avec un certain jeu, dans des entailles creusées dans la fonte; le fond de ces entailles est oblique à la surface du *boulet*, de façon que l'ailette descend et laisse du jeu entre elle et le fond de la rainure quand on l'introduit dans le canon, monte, au contraire, et presse fortement contre le fond de la rainure, produisant ainsi le forcement nécessaire, à la sortie du projectile.

Cette disposition offrait malheureusement de très-graves inconvénients, mais elle touchait de si près à la véritable solution que M. Tamisier, expérience faite de son système, eût certainement trouvé lui-même les modifications nécessaires, si le coup d'Etat de décembre n'eût contraint cet honnête homme à refuser son concours à un gouvernement fondé sur le crime. Les expériences sur l'invention de Tamisier furent néanmoins entreprises sous la direction très-active du général Larchey. Ces expériences, poursuivies à La Fère, donnèrent d'excellents résultats. Sous un angle de 30°, on obtint une portée moyenne de 4,400 mètres, au lieu de 3,100 que donnaient les pièces à âme lisse. Mais les rayures horizontales du projectile furent dès lors reconnues inutiles, et les inconvénients des tenons mobiles furent constatés. Beaucoup de projectiles furent trouvés détériorés par le transport; d'autres, en grand nombre, abandonnèrent leurs tenons soit dans la pièce même, soit après leur sortie.

Dans une nouvelle commission qui reprit, en 1854, les expériences commencées, le capitaine Chanal réclama des modifications dont quelques-unes furent définitivement adoptées par la commission de Calais (1855). C'est ainsi qu'on décida la suppression des rainures du *boulet*, la substitution du zinc fondu au zinc laminé pour les ailettes. Le zinc fondu, plus doux que le zinc laminé, est certainement plus favorable au forcement, et si M. Tamisier ne l'avait pas adopté, c'est qu'il avait besoin de laisser à ses tenons mobiles une certaine solidité, et si M. Chanal se décida pour le zinc fondu, c'est qu'il avait trouvé le moyen de fixer les tenons tout en conservant le forcement. Dans le système de M. Chanal, le plan oblique sur lequel glissait le tenon dans le *boulet* Tamisier est transporté du projectile sur la pièce, c'est-à-dire que les deux faces latérales de la rayure ont des profondeurs inégales. Dans cette disposition, l'ailette, suivant qu'elle se meut de gauche à droite, à la sortie, ou de droite à gauche, à l'entrée, vient appuyer contre le fond oblique de la rainure ou s'en sépare en laissant un vide.

La commission qui expérimenta, à Calais, les nouvelles pièces et le nouveau projectile ne trouva plus une seule critique à faire. Les incrédules avaient prédit que le tenon en zinc fondu serait rasé par le frottement; il résista parfaitement, s'usant seulement assez pour se mouler sur la rainure. Les résultats obtenus furent en tout point irréprochables. Dans le tir horizontal, la pièce de 16 rayée lança le projectile à 500 mètres; sous une inclinaison de 1°,3, la portée fut de 1,000 mètres; à 3°, 1,500; à 4°,45, 2,000; à 9°,1, 3,000; à 14°, 4,000; à 20°, 5,000. La pièce lisse, dans les meilleures conditions possibles pour la portée, c'est-à-dire sous un angle de 40°, ne donna que 4,000 mètres. La justesse du tir ne fut pas moins remarquable. A 1,000 mètres, la pièce ordinaire donna une déviation de 2m,3 et la pièce rayée de 1m,28; à 1,500 mètres, l'écart respectif fut 7 mètres et 0m,28; à 2,000 mètres, 13 mètres et 1m,63. A la portée maximum de 5,000 mètres, l'écart de la pièce rayée fut de 15m,1529. Il faut remarquer, du reste, que l'écart des pièces rayées a si constamment lieu dans le sens de la rotation du projectile qu'il est toujours possible de le corriger au moyen d'une mire *ad hoc*, comme on corrige les écarts de haut en bas au moyen de la hausse. Il n'y avait plus à hésiter; la pièce et le projectile furent adoptés. On fixa le nombre des rainures à 6, et, par conséquent, celui des tenons à 12. Les artilleurs classiques, cependant, ne furent pas convaincus. Ils annonçaient en ricanant que toutes ces innovations ne donneraient aucun résultat utile.

Cependant, les expériences étant faites, les modèles arrêtés, l'empereur, qui, comme on sait, avait des prétentions en artillerie, jugea le moment opportun pour intervenir. Il nomma une nouvelle commission, où, naturellement, Tamisier n'aurait pas voulu entrer, mais d'où Chanal lui-même fut exclu; l'artilleur impérial proposa quelques modifications insignifiantes qui furent adoptées avec enthousiasme, et la pièce de Tamisier et de Chanal devint la pièce de l'empereur; sur cette simple substitution de titre, les artilleurs les plus obstinés la trouvèrent parfaite.

Les partisans de l'ancienne artillerie, ainsi privés de leur droit d'opposition, reportèrent tous leurs sarcasmes sur une autre innovation dont l'étranger commençait déjà à nous donner l'exemple et dont ils ont réussi, jusqu'après la guerre néfaste de 1870, à empêcher l'introduction; nous voulons parler des canons se chargeant par la culasse, qui ont si profondément modifié les conditions de l'artillerie. C'est, en effet, par ce système seul qu'on pouvait espérer la suppression complète du vent. Ce problème, le seul qui restait à résoudre, fut abordé et résolu par Armstrong, dont les pièces ont de très-nombreuses rayures hélicoïdales et dont les *boulets*, couverts d'une enveloppe de plomb, peuvent sans inconvénient avoir un diamètre un peu supérieur à celui de l'âme du canon.

Withwort essaya de substituer des saillies hélicoïdales aux rayures du canon; il dut, par conséquent, transformer en rayures les ailettes du *boulet*. C'était multiplier à plaisir et sans aucune utilité pratique les difficultés déjà si grandes de la construction.

Les canons Krupp, devenus si célèbres à nos dépens, se distinguent surtout en ce qu'ils sont en acier fondu, question qui ne doit pas être traitée ici; quant aux projectiles, ils sont, comme ceux d'Armstrong, couverts d'une enveloppe dont l'adhérence à la fonte est assurée à l'aide de saillies circulaires ménagées sur celle-ci.

* **BOULETÉ, ÉE** adj. — Se dit, en numismatique, des lettres terminées en boule. ‖ Dans cette acception, le mot vient de *boule.*

* **BOULEVARD** s. m. — On trouve de nouveaux détails sur les boulevards de Paris à l'article PARIS, tome XII du *Grand Dictionnaire*, p. 242.

**BOULEVARDIER** s. m. (bou-le-var-dié — rad. *boulevard*). Ecrivain de la presse qui fréquente habituellement les cafés et les restaurants des boulevards, et qui donne aux journaux des chroniques et autres articles sur des sujets légers, exigeant plus de verve que de science et de style : *Le soin de discourir avait été confié par les acclamations des* BOULEVARDIERS *à l'illustre Louis Veuillot, en qui ces messieurs reconnaissent volontiers leur chef naturel.* (République française.)

**BOULEY** (Henri), médecin vétérinaire, né à Paris en 1814. Il étudia l'art vétérinaire, se fit recevoir docteur et devint professeur de clinique et de chirurgie à l'Ecole d'Alfort. En 1866, M. Bouley fut nommé inspecteur général des écoles vétérinaires. Officier de la Légion d'honneur en 1865, il est, depuis 1855, membre de l'Académie de médecine et, depuis 1868, membre de l'Académie des sciences. En 1869, il posa sa candidature au Corps législatif dans la 9e circonscription de la Seine, comme candidat, sinon officiel, du moins agréable au gouvernement. Mais il échoua avec 9,810 voix, contre M. Eugène Pelletan, candidat républicain. Outre un grand nombre de mémoires, de notices, rapports, etc., des articles publiés dans le *Bulletin de la Société centrale de médecine vétérinaire*, qu'il rédige depuis 1844, on lui doit : *Causes générales de la morve dans nos régiments de cavalerie* (1840, in-8°); *Traité de l'organisation du pied du cheval* (1851, in-8°); *De la péripneumonie épizootique du gros bétail* (1854, in-8°); *Nouveau dictionnaire pratique de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires* (1855-1874, 10 vol. in-8°); *Mémorial thérapeutique du vétérinaire praticien pour 1861* (1860, in-24); la *Rage, moyen d'en éviter les dangers et de prévenir sa propagation* (1870, in-12); *Maladies contagieuses du bétail* (1873, in-8°); l'*Importation et la propagation de la peste bovine* (1872, in-8°); *Notice sur la vie de Barthélemy aîné* (1873, in-8°), etc.

**BOULIER** (Philibert), écrivain français, mort à Dijon en 1652. Il était chanoine de Saint-Vincent de Châlons et de la Sainte-Chapelle de Dijon. Il a laissé : *Réflexions sur la confession et la communion* (Dijon, 1643, in-8°); *Sauvegarde du ciel pour la ville de Dijon* (Dijon, 1643, in-8°); *Recueil de quelques pièces pour servir à l'histoire ecclésiastique et sacrée de la ville de Dijon* (Dijon, 1648, in-8°); *Fondation, construction, économie et règlement des hôpitaux du Saint-Esprit et de Notre-Dame-de-la-Charité de la ville de Dijon* (Dijon, 1649, in-8°); *Eclaircissement sur les lettres patentes du roi du mois de juillet* 1651 (Dijon, in-4°); *Devoir de l'homme chrétien.*

**BOULLE** (André-Charles), ébéniste. V. BOULE, au tome II du *Grand Dictionnaire*, page 1093.

* **BOULLÉE** (Aimé-Auguste), historien et biographe français. — Il est mort à Passy en 1870. Le dernier ouvrage qu'il ait publié est une *Vie de Démosthène* (1867, in-8°), qu'il a rééditée avec des additions sous le titre de *Histoire de Démosthène* (1868, in-8°).

**BOULLIER** (Auguste), écrivain et homme politique français, né à Roanne en 1833. Son père, ancien maire de Roanne, avait acquis une belle fortune. M. Auguste Boullier employa ses loisirs à cultiver les lettres et à voyager. Après avoir visité une partie de l'Europe, il se rendit en Asie et en Afrique. En outre, il collabora à divers journaux, notamment au *Courrier de Lyon*, à la *Décentralisation*, au *Correspondant*, à l'*Italie* de Turin, et publia des brochures et des ouvrages. Lors des élections de 1869, il fut porté candidat au Corps législatif par le parti libéral, dans la circonscription de Roanne; mais, comme il voyageait en ce moment, il ne put envoyer assez à temps le serment exigé par la constitution. Mais le 8 février 1871, il fut élu député de la Loire, le quatrième sur onze, par 48,629 voix. M. Auguste Boullier alla siéger au centre droit et ne tarda pas à se ranger parmi les adversaires de la République. Il ne joua du reste qu'un rôle des plus effacés à l'Assemblée nationale, où il ne prit que deux ou trois fois la parole. Il vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour les prières publiques, pour la proposition Rivet, pour la pétition des évêques, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contribua le 24 mai au renversement de M. Thiers et donna constamment son adhésion à la politique réactionnaire, étroite et acharnée du gouvernement de combat. Le 19 novembre 1873, il vota pour le septennat, puis il repoussa les propositions Périer et Maleville, se décida toutefois à voter la constitution du 25 février 1875, destinée, au point de vue monarchique, à favoriser le rétablissement de la monarchie, vota la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Auguste Boullier se porta de nouveau candidat à la députation à Roanne; mais les électeurs, édifiés sur son libéralisme, s'empressèrent de choisir un autre député. Nous citerons, parmi ses écrits : *Essai sur l'histoire de la civilisation en Italie* (1861, 2 vol. in-8°), resté inachevé; le *Dialecte et les chants populaires de la Sardaigne* (1864, in-8°); l'*Ile de Sardaigne. Description, statistique, mœurs* (1865, in-8°); *Etudes de politique et d'histoire étrangères* (1870, in-8°); l'*Art vénitien. Architecture, sculpture, peinture* (1870, in-8°), etc. En outre, M. A. Boullier a collaboré à l'*Histoire des ducs de Bourbon*, à laquelle l'Académie française a décerné le prix Gobert.

* **BOULOGNE**, bourg de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. de Saint-Gaudens, entre la Gimone et la Gesse; pop. aggl., 1,264 hab. — pop. tot., 1,967 hab. — Ce bourg est encore entouré d'une partie de ses fossés et de ses anciennes murailles. On a découvert aux environs un grand nombre de fossiles.

* **BOULOGNE-SUR-MER**, ville maritime de France (Pas-de-Calais), ch.-l. d'arrond., à 110 kilom. d'Arras, à l'embouchure de la Liane dans la Manche; pop. aggl., 38,514 hab. — pop. tot., 39,700 hab. L'arrond. de Boulogne comprend 7 cantons, 101 communes, 144,390 hab.

Le jardin botanique dont nous avons parlé dans notre description de cette ville, au tome II du *Grand Dictionnaire*, page 1100, n'est pas dans Boulogne même, mais à 20 kilom. de distance, au château de Courset, où il a été fondé par le baron de Courset, membre correspondant de l'Institut. Les six cents plantes médicinales qu'il y avait réunies n'existent plus; mais on y admire encore plusieurs serres : celle des camellias, celle des orangers et des citronniers, celle des géraniums, celle enfin des plantes grasses, la plus belle du pays, où l'on trouve les plantes exotiques les plus rares des cinq parties du monde. Dans le parc, qui ne mesure pas moins de 16 hectares, on remarque un cèdre du Liban, assurément plus majestueux que ceux du Jardin des plantes.

Depuis la publication de l'article BOULOGNE au tome II, des travaux importants ont été faits au port de cette ville; c'est aujourd'hui un des plus sûrs de la Manche, et les capitaines, après un premier voyage, peuvent y rentrer sans pilote, même la nuit. Comme port de pêche côtière, Boulogne est au premier rang. Elle fournit le sixième du produit des pêches françaises; sa principale pêche est celle du hareng. La pêche de la morue emploie 16 goëlettes, montées par 300 hommes. Celle du hareng occupe environ 200 bateaux, dont la jauge varie de 40 à 65 tonneaux.

La ville de Boulogne possède une eau minérale ferrugineuse recommandée par plusieurs médecins célèbres.

* **BOULOGNE-SUR-SEINE**, ville de France (Seine), cant. et à 5 kilom. de Neuilly, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Denis, à 9 kilom. de Paris, sur la rive droite de la Seine, qui la sépare de Saint-Cloud; pop. aggl., 18,687 hab. — pop. tot., 18,965 hab.

* **BOULOIRE**, bourg de France (Sarthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. de Saint-Calais par le chemin de fer; pop. aggl., 858 hab. — pop. tot., 2,184 hab. Ruines d'un château incendié en 1681.

* **BOULONAIS** et **BOULONNAIS, AISE** s. m. — L'usage actuel est d'écrire BOULONNAIS par deux *n*.

**BOULOUMIÉ** (Pierre), médecin français, né à Toulouse en 1844. Il entra dans le service médical de l'armée, où il devint médecin-major, se fit recevoir docteur, puis il donna des leçons de pathologie chirurgicale et de médecine opératoire dans sa ville natale. Le docteur Bouloumié est devenu médecin consultant aux eaux de Vittel. On lui doit les ouvrages suivants : *Quelques mots sur certaines modifications des urines* (1874, in-8°); *Considérations générales sur la pathogénie des maladies de la prostate* (1874, in-8°); *Considérations générales sur les dyspepsies, la gravelle et la goutte* (1874, in-8°); *De la goutte, étiologie, formes, périodes, transformations, etc.* (1875, in-8°).

**BOUMA** (Jean ACRONIUS DE), théologien hollandais, mort en 1627. Il professa la théologie protestante à Franeker et publia : *Syntagma theologiæ* (Groningue, 1605, in-4°); *Elenchus orthodoxus pseudo-religionis romano-catholicæ* (Deventer, 1616, in-4°); *Probouleuma de studio theologiæ recte privatim instituendo; Problema theologicum de nomine Elohim* (Groningue, 1616).

**BOUMA** (Dominique ACRONIUS DE), écrivain hollandais, fils du précédent, mort en 1656. Professeur d'éloquence et d'histoire politique à Franeker, il a laissé plusieurs ouvrages, dont le principal est intitulé : *Historia civitatis* (Franeker, 1651, in-12).

**BOUNSIO**, divinité japonaise. V. BENSAÏTEN, dans ce *Supplément.*

* **BOUPÈRE** (LE), bourg de France (Vendée), cant. et à 8 kilom. de Pouzauges, arrond. et à 43 kilom. de Fontenay; pop. aggl., 554 hab. — pop. tot., 2,771 hab. Source minérale et mine d'antimoine à La Ramée.

* **BOUQUET** s. m. — Man. *Avoir du bouquet*, Se dit d'un cheval qui porte la tête avec fierté et qui a de belles allures.

— Crust. Petit crustacé du genre crevette, nommé aussi porte-scie.

— **Encycl.** *Bouquet des vins.* D'après quelques chimistes, le *bouquet* des vins est dû à la présence d'un ou de plusieurs composés volatils. « Généralement parlant, dit le docteur Johnston, le caractère particulier d'un vin dépend d'au moins deux composés volatils doués d'odeurs plus ou moins distinctes. L'un est commun à tous les bons vins; l'autre est propre à une espèce particulière, quelquefois même à l'échantillon que l'on déguste. L'excellence du *bouquet* ou la qualité qu'il donne au vin dépend beaucoup du mode et de la proportion selon lesquels les odeurs de ces composés divers s'harmonisent entre elles. Quand on soumet à la distillation un liquide vineux quelconque, ce liquide fournit, outre l'esprit-de-vin ordinaire, une certaine quantité d'un éther particulier, auquel on a donné le nom d'éther œnantique. C'est la même substance que l'essence de vin de Hongrie; elle se compose d'éther ordinaire de vin uni à un acide particulier, l'acide œnantique. Cet éther, lorsqu'il est pur, possède l'odeur caractéristique du vin à un si haut degré qu'il est presque enivrant. C'est lui qui donne à tous les vins de raisin ce qu'on peut appeler le fumet fondamental ou générique. Mais, si au résidu du vin, c'est-à-dire à ce qui reste du liquide après que l'alcool et l'éther œnantique en ont été enlevés par la distillation, on mêle de la chaux vive et qu'on distille de nouveau, on recueille une substance volatile odoriférante qui possède à un haut degré le *bouquet* particulier du vin qu'on expérimente. Chaque variété de vin, traitée de cette manière, fournit son principe odorant particulier et caractéristique. Ce *bouquet* spécifique, combiné à l'odeur vineuse générale de l'éther œnantique commune à tous les vins produit sur les sens de l'odorat et du goût l'effet complet qui distingue chaque espèce particulière de vin. La rapidité avec laquelle se perd le *bouquet* d'un vin dépend en partie de la volatilité plus ou moins grande des substances odoriférantes particulières qu'il renferme, en partie de la facilité avec laquelle ces substances s'oxydent, autrement dit changent, lorsqu'elles sont exposées à l'air. On sait encore peu de chose relativement à la véritable nature chimique de ces substances odoriférantes spécifiques. Winckler prétend qu'elles possèdent des propriétés basiques ou alcalines, qu'elles contiennent de l'azote et qu'elles existent dans les vins combinées avec des acides volatils particuliers. Elles sont toujours associées à l'éther œnantique, mais elles ne sont point elles-